



Mobilisation contre la fermeture du cinéma Grand Ecran Italie à Paris

Date: 03 janvier 2006 à 21:55:13

Sujet: Exploitation cinématographique

L'association "Sauvons le Grand Ecran" s'est insurgée lundi contre la fermeture prévue mardi de la salle de cinéma parisienne Grand Ecran Italie (XIII^e arrondissement), qui doit laisser la place à des magasins...

Dans un communiqué, l'association, qui regroupe des riverains et amis de la salle, affirme que la fermeture annoncée par le propriétaire EuroPalaces-Gaumont se ferait au mépris du "cahier des charges passé entre la société et la Ville de Paris en 1991, qui prévoit une obligation d'exploitation cinématographique jusqu'en novembre 2006".

L'association souligne par ailleurs que la fermeture a été décidée "après une hausse de fréquentation de 191% en première semaine de Harry Potter en version française et alors que la baisse de fréquentation invoquée (-10%) ne fait que suivre la courbe générale des salles Paris-Périphérie en 2005".

"Ne laissons pas détruire sans réagir l'une des plus belles salles de Paris et d'Europe", conclut le communiqué de l'association (site internet : <http://sauvonslegrandecran.free.fr>)

La mairie de Paris "regrette" la fermeture du Gaumont Grand Ecran Italie

La mairie de Paris a "regretté" lundi, dans un communiqué, la fermeture prévue mardi du cinéma Gaumont Grand Ecran Italie, "salle emblématique de la capitale".

Elle rappelle que "c'est sous la responsabilité de Jacques Chirac, alors maire de Paris, et de Jacques Toubon, alors maire du 13^e arrondissement, que la Ville a signé en octobre 1991 avec la société d'exploitation Gaumont Grand Ecran Italie une convention réduisant la durée d'exploitation de cette salle de 20 à 15 ans".

Cette convention "stipule que l'exploitant doit requérir l'agrément de la Ville pour tout changement d'affectation de l'activité jusqu'en novembre 2006 seulement. En revanche, aucune disposition de la convention ne prévoit l'hypothèse d'une fermeture de la salle, et la convention ne peut donc que retarder mais pas empêcher la fermeture", ajoute le communiqué.

La mairie précise que la société gestionnaire de la salle, Europalaces, l'a informée d'un certain nombre de difficultés: baisse de fréquentation importante (270.000 entrées en 2005 contre 563.000 entrées en 1997), concurrence de l'UGC-Bercy (12^e) et des 14 salles du MK2 Bibliothèque (13^e) créées en 2003, perte d'attractivité technologique des grandes salles.

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, et son adjoint à la culture, Christophe Girard, rappellent que le nombre d'écrans à Paris est passé de 361 en 2002 à 371 en 2005, avec notamment l'ouverture de 6 nouveaux écrans au MK2 Quai de Loire, dans le 19^e, en 2005.

Il est prévu d'ouvrir, dans un proche avenir, un nouveau cinéma "permettant ainsi le rééquilibrage de l'offre dans le nord-est parisien (25% de la population parisienne et seulement 6% des équipements cinématographiques), alors même que le 13^e arrondissement dispose (hors Gaumont Grand Ecran) de 28 écrans".

L'association "Sauvons le Grand Ecran" (riverains et amis de la salle) s'est insurgée lundi contre la fermeture du Grand Ecran Italie, qui doit laisser la place à des magasins.

Lettre ouverte à Bertrand Delanoë contre la fermeture du Grand Ecran Italie

Le collectif "Sauvons le Grand Ecran" Italie a demandé au maire de Paris Bertrand Delanoë, dans une lettre de fin décembre rendue publique mardi, de mettre en demeure le propriétaire de ce cinéma du XIII^e arrondissement de le maintenir ouvert jusqu'en novembre 2006.

Selon le collectif, le propriétaire Europalaces compte fermer le Grand Ecran Italie dès janvier pour céder les espaces libérés aux enseignes Habitat et H&M, et ceci avant même que la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), dont une réunion est prévue courant janvier, "ait rendu sa décision sur les autorisations nécessaires à l'implantation de

commerces".

"Sauvons le Grand Ecran" interpelle le maire : "Ce marché a-t-il fait l'objet d'une entente préalable entre Europolaces et la municipalité, qui compte plusieurs membres au sein de la CDEC ?"

"Alors qu'un commerce peut aisément être remplacé par un autre, la destruction du Grand Ecran présenterait un caractère irréversible, et une perte inestimable", déplore le collectif.

"Nous n'avons a priori rien contre les commerces, mais pas à la place du Grand Ecran, et le centre commercial regorge déjà de magasins en surnombre", se défend-il en demandant le classement du Grand Ecran "par une règle d'urbanisme appropriée".

"Nous vous rappelons l'obligation d'Europolaces de participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement jusqu'en novembre 2006. +Ces obligations trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel+ (extrait du cahier des charges)", affirme-t-il.

"C'est pourquoi, nous vous demandons instamment (...) de mettre la société Europolaces en demeure de respecter l'ensemble du cahier des charges jusqu'à cette date", conclut le collectif.

Paris ne peut rien contre la fermeture du Grand Ecran Italie, selon Delanoë

La Ville de Paris ne peut rien contre la fermeture de la salle du Gaumont Grand Ecran Italie (XIII^e arrondissement), qui a suscité l'opposition de nombreux riverains, déclare mardi le maire de Paris Bertrand Delanoë dans une lettre au collectif "Sauvons le Grand Ecran".

"La convention signée par la Ville a malheureusement vu sa durée initiale, de 20 ans, ramenée à 15 ans par une décision prise en 1991 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jacques Toubon, alors maire du 13^e arrondissement", déplore M. Delanoë dans cette lettre, dont l'AFP a reçu copie.

"Cette convention ne prévoit aucune disposition relative à l'éventuelle fermeture de la salle", ajoute-t-il.

Le maire de Paris relève par ailleurs que c'est "la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont" et arrêtera "le moment venu, sa décision en toute indépendance".

"Au demeurant, la demande ne sera pas présentée à la CDEC par Europolaces, mais par le repreneur du Gaumont", précise-t-il. La société Europolaces, propriétaire de la salle de 650 places, a fermé mardi le Grand Ecran.

Dans une lettre adressée fin décembre, le collectif "Sauvons le Grand Ecran" avait demandé à Bertrand Delanoë de mettre en demeure Europolaces de le maintenir ouvert jusqu'en novembre 2006 en vertu du cahier des charges régissant l'exploitation de la salle.

© AFP - (02,03 et 04/01/2006) et CNC

Cet article provient de JobCinema, trouvez votre emploi dans le cinema

<http://jobcinema.free.fr>

L'URL de cet article est:

<http://jobcinema.free.fr/modules.php?name=News&file=article&sid=146>